




**Délibération N°02\_2023**  
**Votée le 23 février 2023**  
**Objet : Adhésion à Charente-Eaux – désignation délégués**

Envoyé en préfecture le 27/02/2023  
Reçu en préfecture le 27/02/2023  
Publié le   
ID : 087-200024743-20230223-D02\_2023-DE

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le 23 février à 18h20, l'assemblée générale du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**, dûment convoquée le 10 février 2023, s'est réunie en session ordinaire à la salle Yves Montand à Aix-sur-Vienne et en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Philippe BARRY.

**Présents** : Mrs. Patrick ROBERT, Loïc GAYOT, Philippe BARRY, Marc LIEBSCHUTZ, Gérard BOUCHETEIL, Francis PONTEGNIE (x2)

Mr Patrick COTTAZ

**Présents en visioconférence** : M. David COUEGNAS, Jean-Luc CELERIER, Antony THEYS, Pascal CLUZEAU, Bruno CHAPLOT (x2), Ludovic PERUCAUD, Mmes Marie LAPLACE (x2), Nicole DUPIN, Marie-Jeanne NICAUD

**Pouvoirs** : M. Jean DUCHAMBON à Pascal CLUZEAU

**Excusés** : Mrs Christian VIGNERIE, Richard SIMONNEAU, Christian DESROCHE, Jean-Pierre GRANET, Philippe JANICOT, Emilie RABETEAU, Jean-Pierre PATAUD

**Secrétaire de séance** : M. Patrick ROBERT

**Monsieur le Président** expose au comité syndical les statuts de Charente Eaux adoptés par le dernier arrêté préfectoral du 6 avril 2022 portant extension du périmètre du syndicat (ci-joint).

Il s'agit d'un syndicat mixte ouvert qui propose d'apporter à ses membres une assistance technique et administrative dans le domaine de l'eau (eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, milieux aquatiques) afin de les accompagner dans l'exercice quotidien de leurs compétences. Le barème de la contribution annuelle de chaque membre repose sur une part fixe et une part variable, définies par domaine de compétences. En outre, une participation pour service rendu est due en cas de réalisation de missions particulières pour le compte d'une collectivité membre. La gouvernance de ce syndicat s'appuie sur un comité syndical composé d'un délégué par collectivité membre disposant d'autant de voix que de compétences exercées par la dite collectivité. En outre, sont constitués des collèges regroupant ses délégués par domaine de compétence.

Monsieur le Président demande donc au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne à Charente Eaux à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023 et d'en approuver les statuts annexés.

Le Syndicat mixte Charente Eaux demande à chaque collectivité membre de désigner deux délégués (un délégué titulaire et un délégué suppléant).

**Vu** les statuts de Charente Eaux présentés  
**Ayant entendu les propositions du Président,**

**Le comité syndical après en avoir délibéré :**

**DECIDE**

**Article unique :**

- Demande à adhérer à Charente Eaux à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;
- Approuve les statuts de Charente Eaux ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents,
- Désigne M. Richard SIMONNEAU comme délégué titulaire et M. Pascal CLUZEAU comme délégué suppléant du SABV au Syndicat Mixte Charente Eaux.

Pour Extrait Conforme

Fait à Aix sur Vienne, le 23/02/2023

Le Président,

**Philippe BARRY**

Nombre de délégués : 35	Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Présents : 18	
Votants : 19	
Pour : 19	Publication ou Notification le :
Contre :	
Abstention :	